

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 08/04/2014

Date d'affichage : 09/04/2014

**de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 15 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze et le quinze avril à 18 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Marc-Étienne LANSADE – Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Patricia BERENGUIER – Élisabeth CAILLAT – Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Marie-Ly GARCIA – Sébastien MACREZ – Jean-Jacques GABERT – Jeanne LAURITO – Johan TOUCAS – Valérie ROBIN – Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Margaret LOVERA à Audrey TROIN / Patrick CLAUDEL à Patrick GARNIER / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER /

ABSENTE : Monique LEBLANC –

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités effectuées,
le : **18 AVR. 2014**
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le **17 AVR. 2014**
Visa du :
17 AVR. 2014

Monsieur Le Maire expose que l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Conseil d'Administration du CCAS est composé à égalité de membres du Conseil Municipal, élus en son sein et de membres nommés parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Il convient donc de fixer le nombre des membres du CCAS et de désigner les représentants du Conseil Municipal.

Il est proposé de fixer à quatorze (14), le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS, et de désigner, outre Monsieur le Maire, sept (7) le nombre de membres du Conseil Municipal pour y siéger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **L'UNANIMITE** :

- de fixer à quatorze (14), le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS dont sept membres du Conseil Municipal,
- de ne pas procéder au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N° 2014/038 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL ET D'ACTION SOCIALE ET DESIGNATION
DE CEUX-CI**

**N° 2014/038 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL ET D'ACTION SOCIALE ET DESIGNATION
DE CEUX-CI**

Les résultats sont les suivants :
32 votants

Sont élus liste majorité 25 voix

Président : Le Maire, Marc-Etienne LANSADE
Membres majorité : Régine RINAUDO – Eric MASSON – Laëtitia PICOT –
Patricia BERENGUIER – Margaret LOVERA – Christelle DUVERNET -

Sont élus liste opposition 7 voix

Membre titulaire : Jean-François FARNET
Membre suppléant : Malika OUAREZKI

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Marc-Etienne LANSADE